

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



18178500

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

30 NOV. 2018

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : **0419.995.647**

Dénomination

(en entier) : **AIR CONSULT ENGINEERING**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Auguste Piccard 48 - 6041 Charleroi (Belgique)**

Objet de l'acte : Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 4 juillet 2018 - Démission et nomination d'administrateurs

1.L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Badrig BAGHDIKIAN de son mandat d'administrateur de la Société, et ce avec effet à ce jour.

2.L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateurs, avec effet à ce jour :

- Monsieur Philippe LANOIR, né à Sainte Colombe le 17/11/1965
- Monsieur Jean-François YOT, né à Villefranche sur Saone le 21/10/1972

Ces mandats leur sont octroyés pour une durée de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2024 qui approuvera les comptes annuels 2023, et seront exercés à titre gratuit.

A compter de ce jour, le conseil d'administration de la Société est dès lors composé comme suit :

- FES SA, ayant pour représentant permanent Monsieur Badrig BAGHDIKIAN : administrateur et administrateur-délégué
- Monsieur Philippe LANOIR : administrateur
- Monsieur Jean-François YOT : administrateur

3.L'actionnaire unique décide de donner tous pouvoirs à Me Christophe KRZEWSKI et/ou Me Charlotte COLPAERT et/ou tout autre avocat du cabinet DKW, dont les bureaux sont situés à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, allée de Clerlande 3, ayant chacun le pouvoir d'agir seul, avec faculté de substitution, pour l'accomplissement des formalités légales, en ce compris le dépôt pour publication aux annexes du Moniteur belge d'un extrait des présentes décisions.

Pour extrait conforme,
Charlotte Colpaert
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).